

COMMUNE DE L'HOPITAL DU GROSBOIS

Compte rendu de la séance du 28 mai 2020.

Tous les conseillers sont présents.
Secrétaire de séance : MADER Alain.

M. le Maire accueille et félicite les élus du conseil municipal et remercie tous les membres de l'équipe précédente pour leur implication au sein de la collectivité. Il passe ensuite la parole au doyen de l'assemblée.

Election du Maire

M. MADER Alain (doyen d'âge), après avoir accueilli les nouveaux élus, remercie les conseillers sortants.

Il fait appel à candidature au poste de Maire.

Un seul candidat se déclare : M. GRENIER Jean-Claude.

Il est élu à l'unanimité.

Définition du nombre d'adjoints

M. le Maire propose de travailler avec 3 adjoints.

Accord du conseil à l'unanimité.

Election des adjoints

1^{er} adjointe, une seule candidature : CUCHOT Sylvie
Elue par 14 voix et 1 blanc.

2^{ème} adjoint, une seule candidature : DELEULE Jean-Louis
Elu par 14 voix et 1 blanc.

3^{ème} adjoint, une seule candidature : FOURQUIER Jean
Elu par 14 voix et 1 blanc.

Indemnité du Maire et des ses adjoints

L'indemnité du Maire sera de 40,30 % de l'indice 1027

L'indemnité des adjoints sera de 10,70 % de l'indice 1027.

Désignation des membres des commissions extérieures

- Communauté de Communes Loue Lison : GRENIER Jean-Claude (titulaire), CUCHOT Sylvie (suppléante).

- Syndicat des Eaux de la haute Loue : BEPOIX Gérald et NOVOT Eugénio (titulaires)
TROUILLOT Raphaëlle, KOLLY Benoît (suppléants)
- Commission d'Appel d'Offres : CHANUT Eric, MADER Alain, FLEURY Marie-Josèphe (titulaires)
ALBER Sonia, CUGNEZ Déborah (suppléantes)
- Conseiller Défense : BEPOIX Gérald, FOURQUIER Jean.
correspondant

Charte de l' élu Local

M. le Maire donne lecture de la chartre de l' élu local et en remet un exemplaire à chaque conseiller.

Validation de la ligne de trésorerie pour réhabilitation du Cusenier

Le Conseil valide à l'unanimité l'ouverture d'une ligne de trésorerie auprès de la Caisse d'Epargne, pour un montant de 500 000 € sur une durée d'un an ; marge sur Etr de 0.59 % avec index floore à zéro ; commission d'engagement de 0.10 %.

Divers

- Ecole : 57 enfants seront scolarisés à partir du 02 juin 2020 suivant le protocole sanitaire validé le 28 mai 2020 par la Préfecture et l'inspection d'académie.
- 14 Juillet 2020 : l'ensemble des festivités liées à la fête Nationale, y compris le tir des feux d'artifices sont annulés.

Le Secrétaire.




Maire.

